

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2017-12-04 - RAPPORT DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC 2016 – INFORMATION

L'an deux mil dix-sept, le 15 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION

Monique POISSON donne procuration à Xavier PARIS

Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Justine BONNEAUD donne procuration à Evelyne DONZEAUD

Tony LOURENÇO a été nommé secrétaire de séance

L'article L 1411-3 du code Général des collectivités Territoriales précise que "le délégataire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte."

Aussi, il est demandé de bien vouloir prendre acte de l'information donnée au Conseil municipal au titre de l'exercice 2016 sur les rapports des délégataires de service public retraçant les comptes et comportant une analyse de la qualité du service délégué, tels que joints en annexe à la présente délibération et tenus à votre disposition en Mairie (bureau de l'administration générale - 2ème étage de la Mairie Principale) sous forme papier :

- ARTEC pour le cinéma
- KÉTÉNÉS (AQUITANIS) pour l'aire d'accueil des gens du voyage
- SAS CASINO DU LAC DE LA MAGDELEINE pour le casino
- HELIOS (EQUALIA) pour la piscine
- ENFANCE POUR TOUS pour l'établissement multi-accueil de la Petite Enfance "Les Barbotins"

Pour information complémentaire, la commission de contrôle financier et la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) réunies le 22 novembre 2017 ont émis un avis favorable sur lesdits rapports.

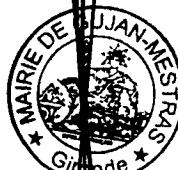
Le conseil délibère et :

- prend acte de l'information donnée au Conseil Municipal au titre de l'exercice 2016 concernant les rapports des délégataires de service public, ARTEC, KÉTÉNÉS, SAS CASINO DU LAC DE LA MAGDELEINE, HELIOS (EQUALIA), ENFANCE POUR TOUS, en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.



Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras

Publication le 22 décembre 2017
GUJAN-MESTRAS le 22 décembre 2017